

Commune de Rennes (Ille-et-Vilaine)

5, rue du Griffon

sous la direction de
Dominique Pouille

Rapport final d'opération
Diagnostic archéologique

Commune de Rennes (Ille-et-Vilaine)

5, rue du Griffon

sous la direction de
Dominique Pouille

Code Inrap
D 109891

Système d'information

Arrêté de prescription
2015-049

Entité archéologique

Nr site

Code INSEE
35238

Inrap Grand-Ouest
37, rue du Bignon, 35577 Cesson-Sévigné
Tel. 02 23 36 00 40

Septembre 2016

Sommaire

5	I - Données administratives techniques et scientifiques
7	Fiche signalétique
8	Mots-clés des thésaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
11	Carte de localisation de l'opération
12	Plan cadastral avec localisation des sondages
13	Arrêté de prescription
120	Arrêté de désignation
21	Projet de diagnostic
25	II - Résultats
27	1 Modalités d'intervention
27	1.1 Localisation du projet
27	1.2 Contraintes techniques
28	1.3 Principes de sondages
31	2 Résultats
31	Sondage 1
32	Sondage 2
33	<i>Partie nord</i>
35	<i>Partie centrale</i>
37	<i>Partie sud</i>
40	Conclusion
40	Bibliographie
42	3 Etude du mobilier - F. Labeaune-Jean
42	3.1 Méthode de travail
42	3.2 Catalogue par contexte de découverte
44	3.3 Information du mobilier
44	3.4 Archivage du mobilier
45	III - Inventaire
46	Tableau d'inventaire général du mobilier

I - Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Ille-et-Vilaine (35)

Commune
Rennes, 5 rue du Griffon

Codes

Code INSEE
35238

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

X=1351.470
Y=7222.925
Z : 32 à 33 m NGF

Références cadastrales

Commune
Rennes

Année
1980

Sections AC

Parcelle
625

Statut du terrain au regard Des législations sur le patrimoine et l'environnement

/

Propriétaire du terrain

Ville de Rennes

Références de l'opération

Code opération INRAP
D 109891

Numéro de l'arrêté de prescription
2015-049 du 20/01/2015

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2015-165 du 5 mai 2015

Maitre d'ouvrage des travaux d'aménagement

CCAS, Ville de Rennes

Nature de l'aménagement

Agrandissement

Opérateur d'archéologie

INRAP Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Dominique Pouille, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50

Dates d'intervention sur le terrain

Du 1er juin au 8 juin 2015

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paleolithique**
- Inferieur
 - Moyen
 - Superieur
 - Mesolithique et Epipaleolithique
- Neolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- -
- Âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Recent
- Age du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tene (second Âge du Fer)
- Antiquite romaine (gallo-romain)**
- Republique romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 a 476)
- Epoque medievale**
- haut Moyen Age
 - Moyen Age
 - bas Moyen Age
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
- Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment**
- Structure funéraire
- Voirie**
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Batiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison**
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Fossé
- Sepulture
- Grotte
- Abri
- Megalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Four
- Trou de calage de poteau
- Fossés parcellaires
- Architecture
- Puits
- Jardin

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique**
- Restes végétaux
- Végétaux
- Faune**
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Lapidaire**

Etudes annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Anthracologie
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique**
- An. de métaux**
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants administratifs

Prénom, Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur en charge du dossier	Mise en place et suivi de l'opération
Claude Le Potier, INRAP	Directeur Interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, INRAP	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, INRAP	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, INRAP	Gestionnaire des affaires générale et immobilière	Location du matériel
Olivier Laurent, INRAP	Gestionnaire de centre	Gestion du matériel

Equipe de fouille

Prénom, Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Dominique Pouille, INRAP	Ingénieur d'étude et de recherche	Responsable scientifique
Arnaud Desfonds, INRAP	Dessinateur	Fouille, dessin et enregistrement
Pierrick Leblanc, INRAP	Topographe	Topographie

Equipe de post-fouille

Prénom, Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Dominique Pouille, INRAP	Ingénieur d'étude et de recherche	Responsable scientifique
Arnaud Desfonds, INRAP	Dessinateur	DAO, PAO
Françoise Labaune-Jean, INRAP	Céramologue	Etude de la céramique antique

Notice scientifique

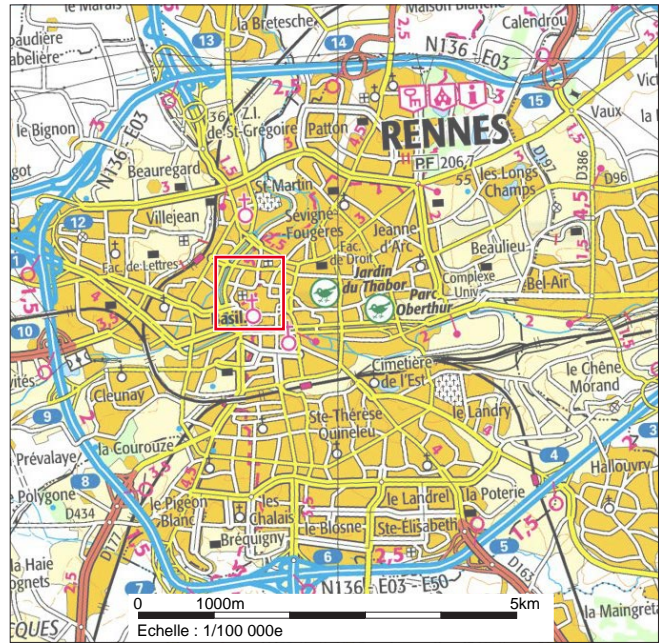
Le dépôt d'un projet d'agrandissement des locaux de la CCAS de la ville de Rennes, situé au n° 5 de la rue du Griffon est à l'origine d'une prescription de diagnostic archéologique émise par le service régional de l'archéologie. Celle-ci est motivée par l'emplacement du site, en plein cœur du castrum, dans un secteur très peu documenté de la ville antique et médiévale.

Deux tranchées sondages perpendiculaires ont pu être entreprises. Celles-ci ont été disposées de manière à optimiser la perception du sous-sol malgré la petite taille de la parcelle et sa configuration peu favorable.

L'opération n'a pas permis de mettre en évidence la présence de vestiges antiques à cet emplacement, toutefois en raison de l'épaisseur très importante des remblais rencontrés, en aucun point le substrat rocheux n'a été atteint de manière certaine, ce qui ne permet donc pas d'exclure l'existence de vestiges anciens profondément enfouis.

Les sondages entrepris ont surtout révélé la présence de maçonneries remontant à l'époque moderne ou au plus tôt à la fin du moyen-Âge. Ces installations, dont certaines correspondent à l'évidence à des bâtiments dotés de caves, présentent plusieurs états dont les plus récents remontent au XXe siècle. La petite taille de la parcelle ainsi que sa configuration et surtout l'épaisseur importante des remblais n'ont pas permis une étude détaillée de ce bâti et n'apportent finalement que des informations assez peu précises quant à sa nature et à son évolution.

Localisation de l'opération



Bretagne
Ille-et-Vilaine
Rennes
5, rue du Griffon
Section et parcelle :
AC - 625
X=1351.470
Y=7222.925
Z : 32 à 33 m NGF



Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
RENNES

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 01/09/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère des Finances et des
Comptes publics

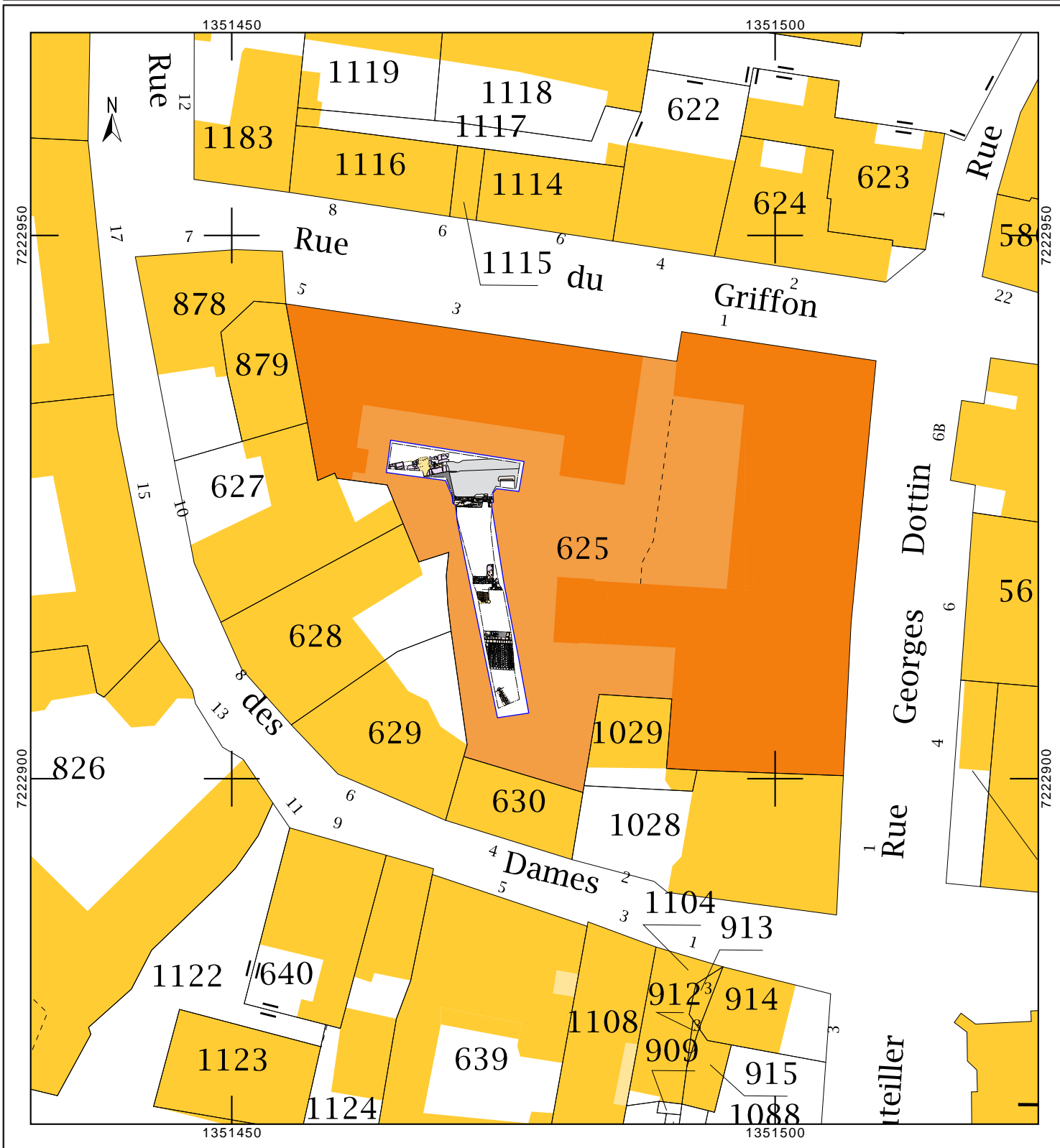
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
RENNES (Pole Topographie et Gestion
Cadastrale)
Accueil 2, boulevard Magenta 35023
35023 RENNES CEDEX 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax 02.99.29.37.85
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Arrêté de prescription



COURRIER REÇU LE

27 JAN. 2015

INRAP GO

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Rennes, le 20 janvier 2015

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Paul-André BESOMBES
Poste : 02 99 84 59 00
paul-andré.besombes@culture.fr

Le directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique
Rennes (35)
Ref : arrêté n° 2015-049
PJ : 1 copie arrêté

J'ai l'honneur de vous notifier les arrêtés ci-joints portant prescription de diagnostic archéologique. Ce texte est établi conformément à la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

C.C.A.S.
5 du Griffon
35000 Rennes.

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour cette opération, le rapport final d'opération, au format pdf, sera remis et versé en ligne, le cas échéant après validation par la CIRA, dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable.

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie



D109891

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

ARRETE n° 2015-049 portant prescription de diagnostic archéologique

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

COURRIER REÇU LE
464
27 JAN. 2015
INRAP GO

VU le Code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU les décrets n° 2011-573 du 24 mai 2011 et N° 2011-574 du 24 mai 2011 relatifs à la partie réglementaire du code du patrimoine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

VU, la saisine par courrier en date du 08 janvier 2015 par la Ville de Rennes, Direction des Bâtiments communaux agissant pur le compte du CCAS, maître d'ouvrage, demandant en vertu des articles R.523-12 et R.523.14 du Code du patrimoine, la réalisation d'un diagnostic archéologique pour un terrain situé à Rennes, 5 rue du Griffon, reçue le 13 janvier 2015 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service Régional de l'Archéologie,

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, le projet d'extension du CCAS 5 rue du griffon à Rennes se situe dans un secteur très sensible du point de vue archéologique, à l'intérieur de l'enceinte romaine du Bas Empire et au cœur de la ville médiévale de Rennes,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet,

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne
Département : Ille-et-Vilaine
Commune : RENNES
Lieu-dit : 5 rue du Griffon



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE BRETAGNE

**Prescriptions de diagnostic archéologique
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2015-049**

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne
département :	Ille-et-Vilaine
commune :	RENNES
lieu-dit :	5 rue du Griffon
cadastre :	section : AC parcelles : 625
propriétaire :	Ville de Rennes (CCAS)
pétitionnaire :	CCAS

Emprise du diagnostic archéologique : 65 m²

Principes méthodologiques :

Une tranchée sera ouverte le long du bâtiment existant, d'une profondeur d'au moins deux mètres dans le respect des règles de sécurité.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

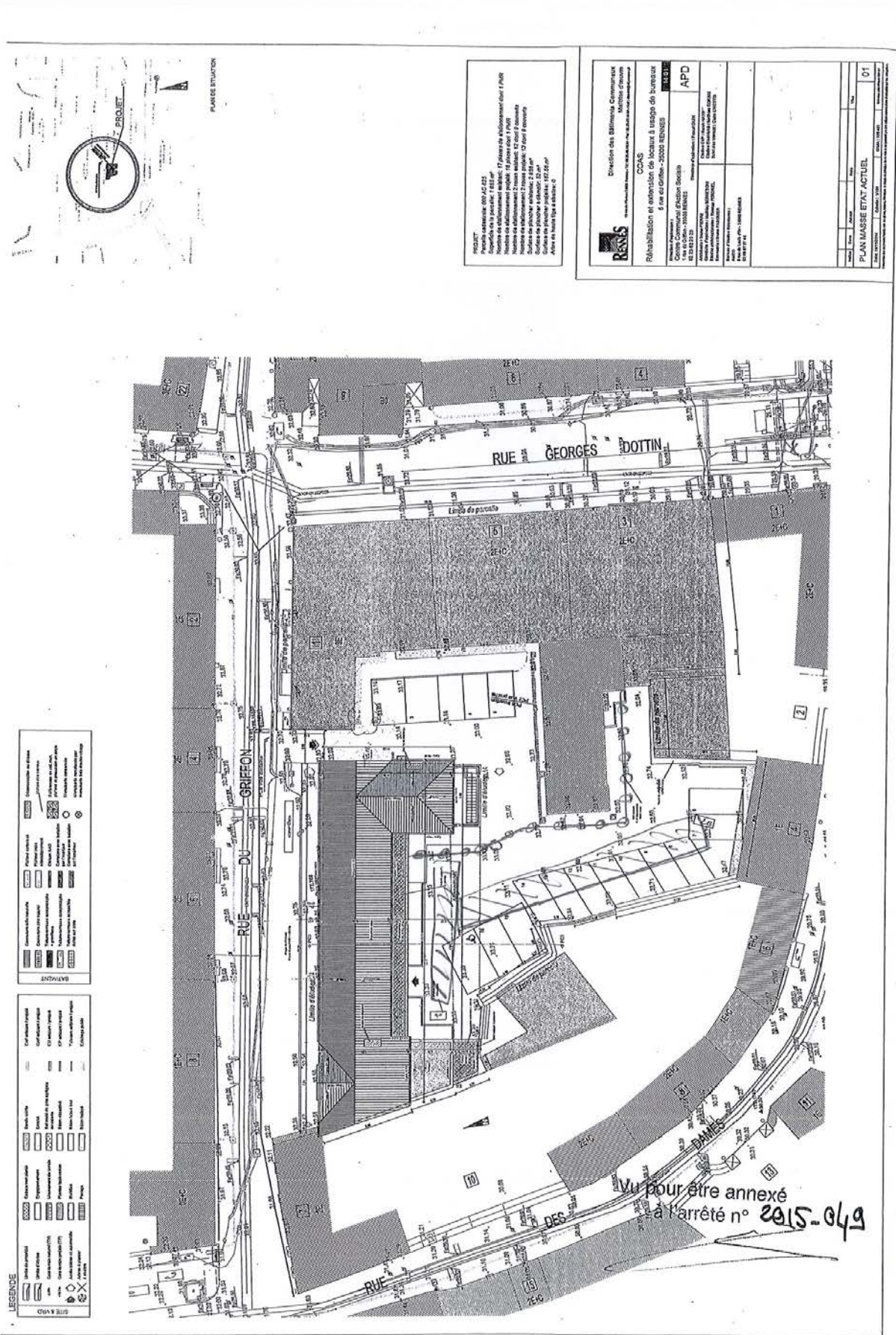
Objectifs :

L'objectif du diagnostic est d'évaluer le potentiel archéologique dans l'emprise des travaux dans un secteur très sensible du point de vue archéologique de la ville de Rennes, à l'intérieur du *castrum* du Bas Empire au cœur de la ville antique tardive et médiévale.

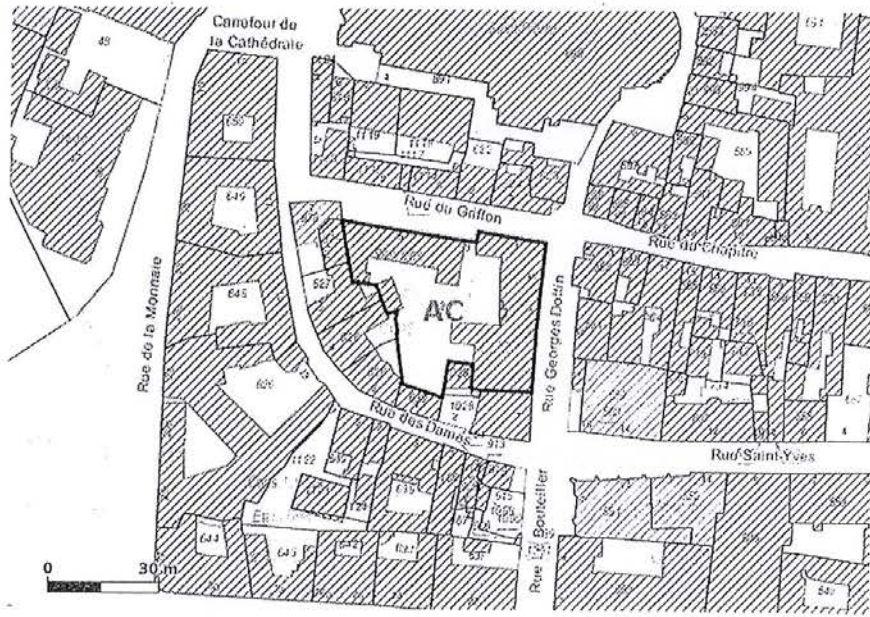
Fait à Rennes, le 20 janvier 2015

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,


Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie



Annexe 1 : Repérage parcelle cadastrale



Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 2015.049





COURRIER REÇU LE
1109
05 MARS 2015
INRAP GO

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Rennes, le 23 février 2015

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Paul-André BESOMBES
Poste : 02 99 84.59.00
ne-marie.fourteau@culture.fr

Le directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique
Rennes (35)
Ref : arrêté n° 2015-093
PJ : 1 copie arrêté

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint portant prescription de diagnostic archéologique. Ce texte est établi conformément à la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

CCAS
5 rue du Griffon
35000 Rennes.

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour cette opération, le rapport final d'opération, au format pdf, sera remis et versé en ligne, le cas échéant après validation par la CIRA, dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable.

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE
1109
05 MARS 2015
INRAP GO

**ARRETE n° 2015-093 modifiant l'arrêté n° 2015-049 du 20 janvier 2015
portant prescription de diagnostic archéologique**

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

VU, la saisine par courrier en date du 08 janvier 2015 par la Ville de Rennes, Direction des Bâtiments communaux agissant pour le compte du CCAS, maître d'ouvrage, demandant en vertu des articles R.523-12 et R.523.14 du Code du patrimoine, la réalisation d'un diagnostic archéologique pour un terrain situé à Rennes, 5 rue du Griffon ; reçue le 13 janvier 2015 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service Régional de l'Archéologie ;

VU l'arrêté n° 2015-049 du 20 janvier 2015 portant prescription de diagnostic archéologique ;

VU le courrier en date du 12 février 2015 par la Ville de Rennes, Direction des Bâtiments communaux agissant pour le compte du CCAS, maître d'ouvrage, demandant une modification de l'assiette du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2015-049, reçue le 16 février 2015 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service Régional de l'Archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté de diagnostic n° 2015-049 du 20 janvier 2015 est modifié comme suit :

« un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Arrêté de désignation



D109891
COURRIER REÇU
2141
18 MAI 2015
INRAP

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Arrêté n° 2015-165 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2015-093

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté n° 2015-093 du 23 février 2015 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Rennes - 5 rue de Griffon (35) ;

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

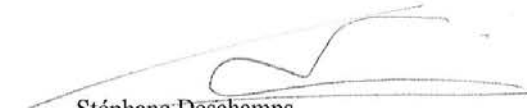
ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Dominique POUILLE - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2015-093 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Rennes.

Fait à Rennes, le 5 mai 2015

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,


Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : **INRAP**
D. Pouille
copie à : mairie de Rennes

Projet de diagnostic

L'Adjoint Scientifique et Technique

Ref : MB/TA/2015/593

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Adjoint Scientifique et Technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n°

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée
«RENNES (35), 5 RUE DE GRIFFON »

Opération : D109891 – 2015-049


Monsieur le préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régional de
l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Foulon
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 13/03/15

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 27 janvier 2015 portant sur le diagnostic dénommé « RENNES (35), 5 RUE DE GRIFFON » sur la commune de Rennes dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU



P.J. : projet de diagnostic

Diagnostic archéologique D109891
RENNES (35), 5 RUE DE GRIFFON

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Ille-et-Vilaine		
Commune	Rennes				
Lieu-dit	5 RUE DE GRIFFON				
Cadastre	Rennes : AC 625				
Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2015-049	27-01-2015	65 m²		
Modification	2015-093	05-03-2015	1655 m²	05/03/15	13/03/15
Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier			
Nature archéologique	Stratifié				

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°**2015-049**, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

Monsieur Dominique POUILLE

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage d'environ 20m de long disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rébouchage
Responsable Opération	4 jours	3 jours	Mini-pelle	2 jours	1 jour
Technicien	3 jours				

- **Tranche Provisionnelle**

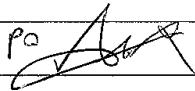
Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rébouchage
Responsable Opération	5 jours	5 jours	Mini-pelle	2 jours	1 jour
Technicien	10 jours	2 jours			
Dessinateur		5 jours			
Spécialiste		5 jours			
Topographe	1 jour	1 jour			

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
8 jours	8 jours	Mai / juin 2015

7.- Observations complémentaires

Adjoint Scientifique et Technique

Nom de l'AST
Michel-Alain Baillieu 

II - Résultats

1 Modalités d'intervention

1.1 Localisation du projet

Le dépôt d'un projet d'agrandissement des locaux de la CCAS de la ville de Rennes, situé au n° 5 de la rue du Griffon est à l'origine d'une prescription de diagnostic archéologique émise par le service régional de l'archéologie. Celle-ci est motivée par l'emplacement du site, en plein cœur du *castrum*, dans un secteur très peu documenté de la ville antique et médiévale **fig. 1**. En effet si l'on excepte la découverte du trésor de la fameuse patère, à quelques dizaines de mètres de là en 1774, dans un contexte archéologique malheureusement assez flou : « une aire gallo-romaine carrée, de 30 pieds de côté, composée d'une couche de ciment et de chaux mêlée avec du gros sable et recouverte de carreaux de terre cuite de différentes dimensions », on ne connaît aucun contexte stratigraphique ancien (antique ou médiéval) dans ce secteur de la ville (Decombe 1879, p.113-170). Seules quelques mentions de découvertes anciennes d'objets (surtout des fragments de céramiques) sont relatées dans les bulletins de la Société Archéologique d'Ille et Vilaine, mais elles n'éclairent nullement la perception de la ville *intra muros*.

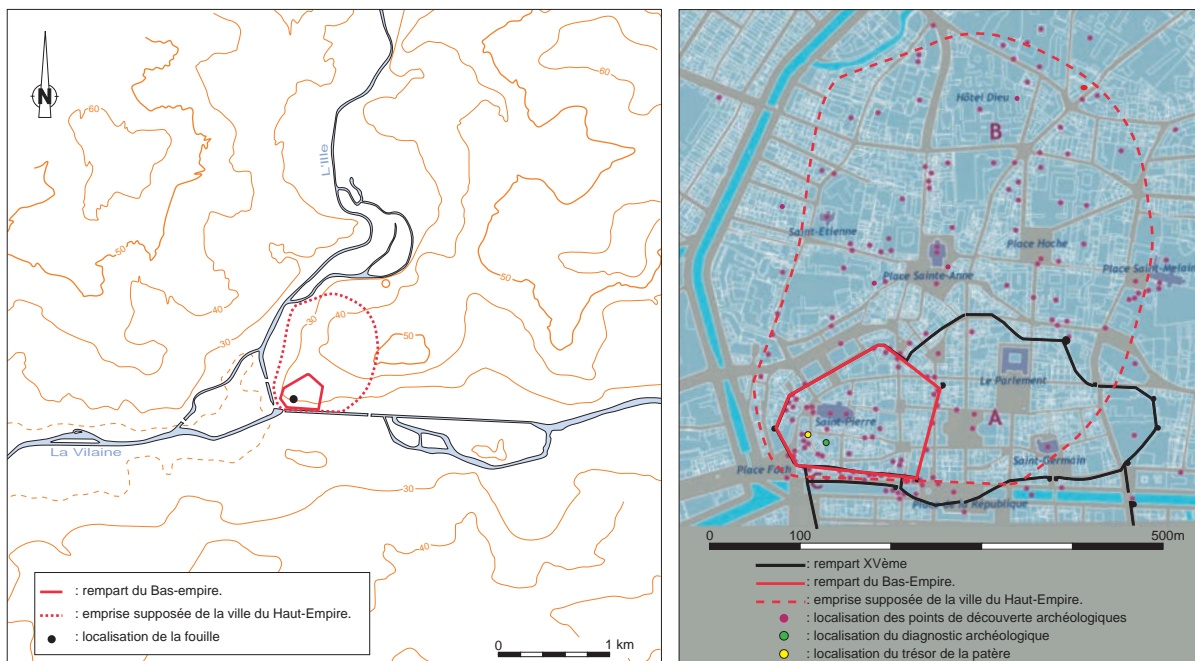


fig. 1 Localisation de l'opération par rapport aux limites des villes antiques et médiévales d'après un plan récent de Rennes. Les points situés à l'intérieur du *castrum* concernent presque exclusivement des découvertes mobilières anciennes ou des diagnostics n'ayant pas livré de vestiges antiques. © Dominique Pouille et Arnaud Desfonds, Inrap

1.2 Contraintes techniques

Le problème majeur rencontré lors de la réalisation de ce diagnostic a été la combinaison entre l'exiguïté de la parcelle et l'épaisseur importante des stériles surmontant les niveaux archéologiques. Ceux-ci atteignent en moyenne 1,10 à 1,30m,

Dans la partie nord certains vestiges de maçonneries conservées en élévation apparaissent toutefois à 0,40m de profondeur et sont directement scellés par les niveaux de soubassement du parking actuel.

Le foisonnement des déblais a rapidement envahi le terrain, nous privant de la possibilité d'étendre les sondages pour améliorer la perception de la stratigraphie du sous-sol. Par ailleurs, l'existence d'un collecteur enterré sur le côté oriental de la parcelle, ainsi que la nécessité de préserver une zone de circulation piétonne délimitée par des barrières de type « Héras » ne laissaient aucune possibilité d'extension dans cette direction **fig.2 et 3**.



fig.2 Aperçu de l'occupation de l'espace par le foisonnement des terres de déblais qui encombre le terrain jusqu'en bordure des tranchées © Dominique Pouille Inrap

1.3 Principes de sondages

Deux tranchées sondages ouvertes à l'aide d'un godet à lame de 1,40m de large ont été réalisées (SD1 : Longueur 12m Largeur 3,00m ; SD2 : Longueur 22m Largeur 3,00m au sud, 4,00m au nord). En raison de l'épaisseur importante de remblai à décaisser, et de l'impossibilité de stocker la totalité des déblais générés, les sondages ont été réalisés par tronçons, ce qui a eu pour inconvénient majeur de ne pas permettre de disposer d'une vision d'ensemble des vestiges exhumés.

Le décapage mécanique a été mené jusqu'au toit des niveaux archéologiques puis un nettoyage manuel a été entrepris.

Ponctuellement, afin d'évaluer l'épaisseur et l'intérêt des niveaux conservés, des sondages destructifs d'emprise réduite ont été ouverts.

Les déblais des sondages ont été régulièrement contrôlés afin de repérer la présence éventuelle de mobilier archéologique, tandis que le détecteur de métaux a été utilisé de manière systématique tout au long de l'opération **fig.4**.

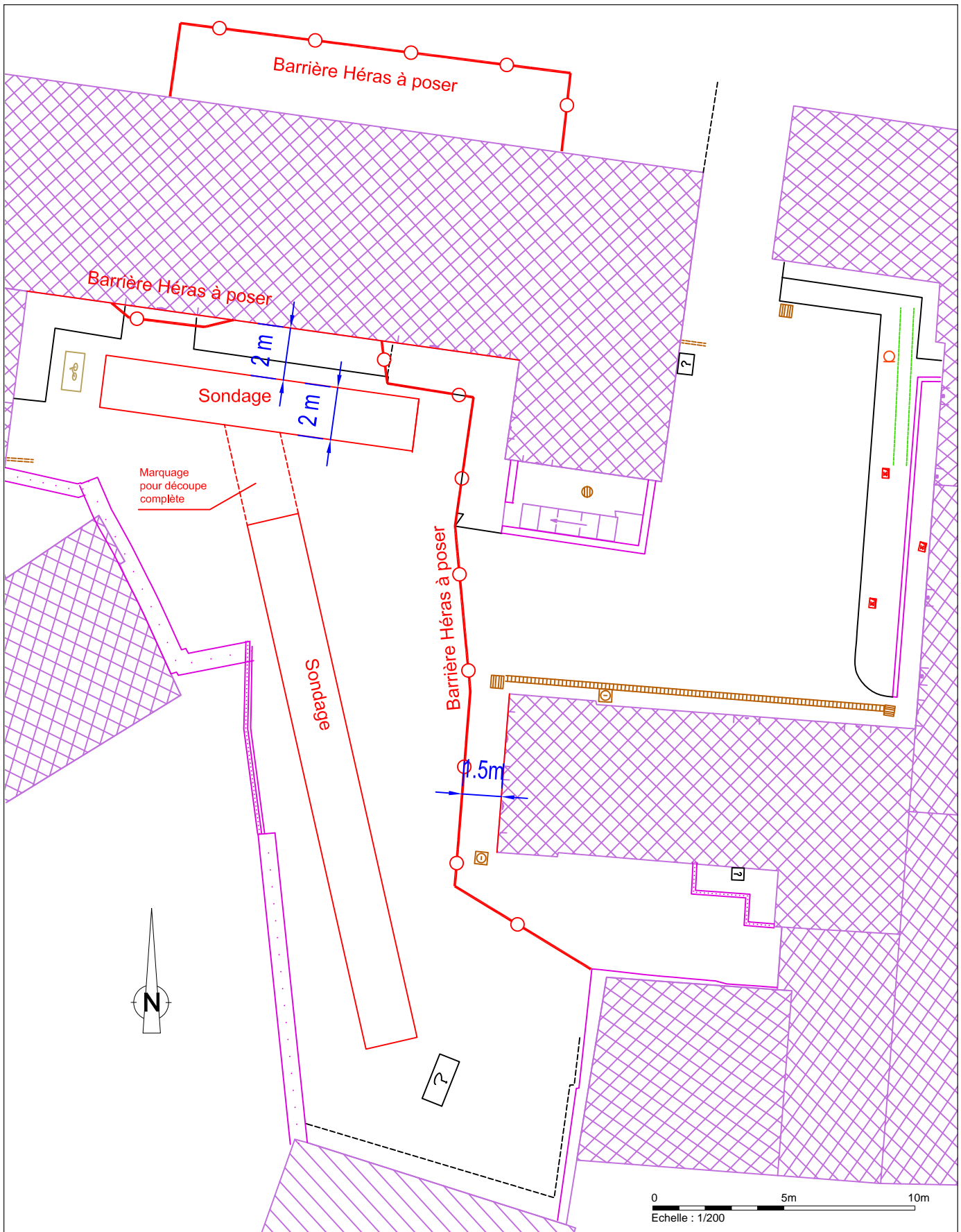


fig.3 Plan prévisionnel d'organisation du chantier © Ville de Rennes, Thomas Arnoux, Inrap

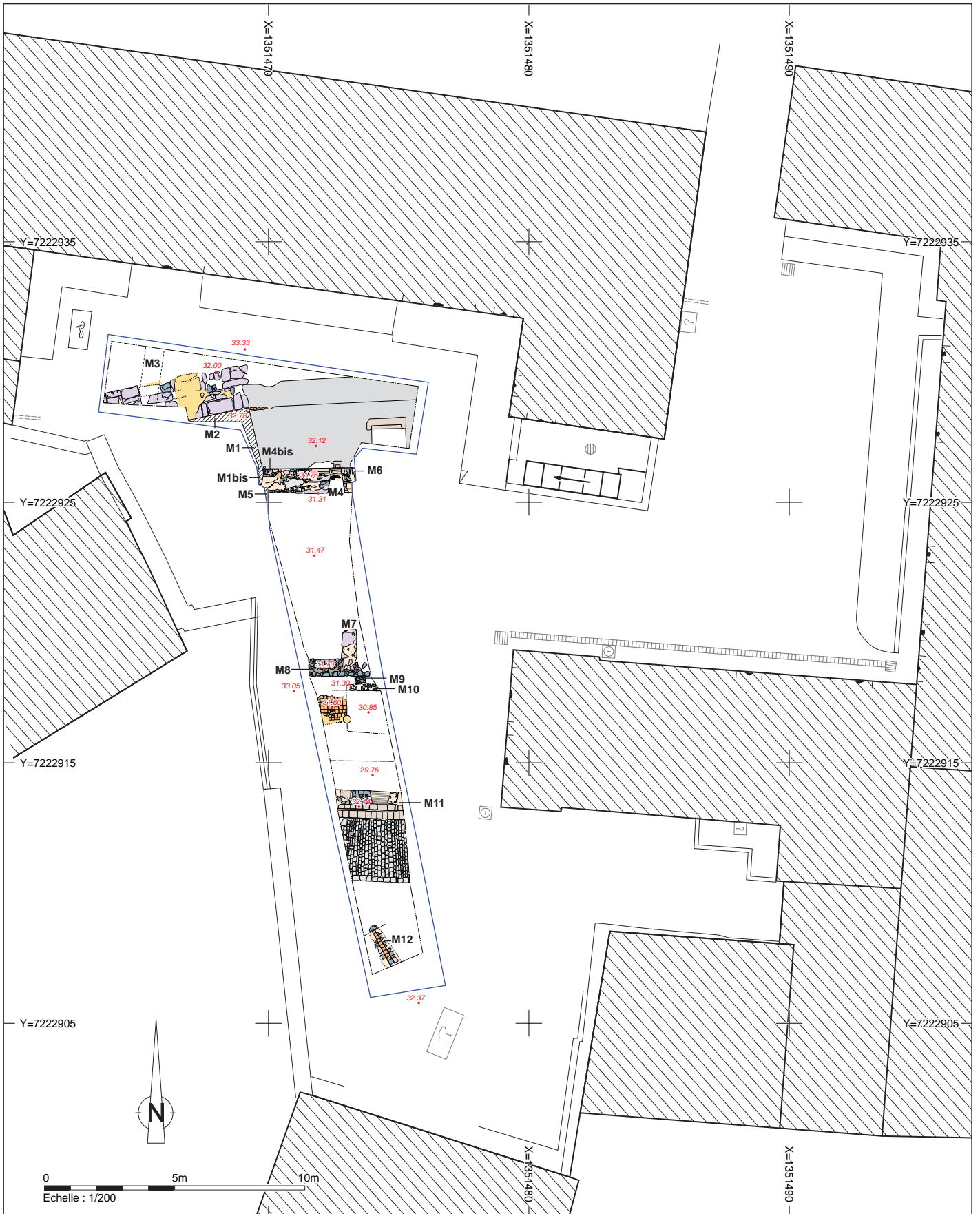


fig.4 Plan d'ensemble des sondages et des vestiges dans la parcelle © Arnaud Desfonds Inrap

2 Résultats

Sondage 1

Ce sondage a été réalisé à l'emplacement du projet d'agrandissement proprement dit du bâtiment. Il se présente sous la forme d'une tranchée de 12m de long sur une largeur moyenne de 3,00m. En raison des problèmes posés par le stockage des terres de déblais, il a été réalisé en deux temps. Les investigations ont débuté par la moitié est. Après réalisation des observations fournies par ce tronçon, celui-ci a été remblayé afin de permettre l'ouverture de l'autre moitié de la tranchée. Dans la partie orientale du sondage 1, le terrassement a permis de mettre en évidence la présence d'une épaisse dalle de béton de ciment gris directement scellée par un remblai hétérogène contemporain d'une épaisseur moyenne de 1,00m **fig.5 et 6**. Ce niveau de remblai correspond à un apport récent destiné à niveler les lieux suite à la démolition du bâti ancien entreprise après la seconde guerre mondiale au moment de la construction de l'immeuble actuellement occupé par la CCAS.

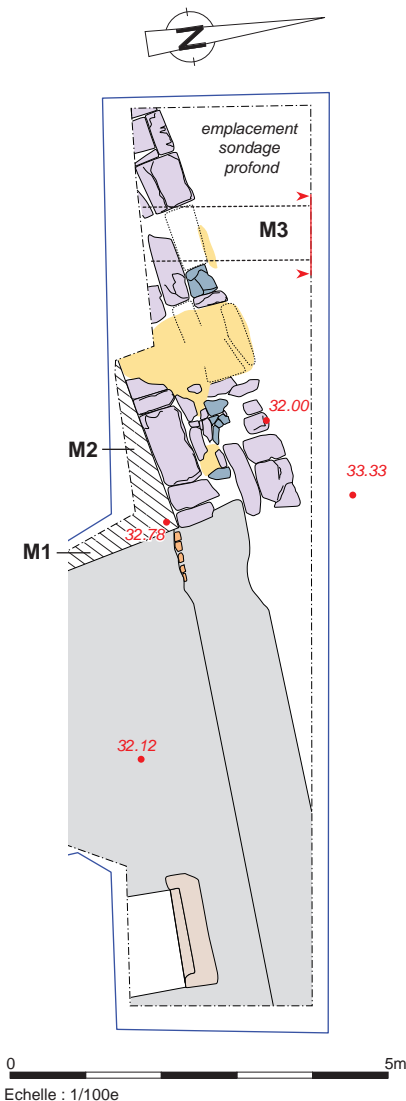


fig.5 Plan du sondage 1
© Arnaud Desfonds, Inrap



fig.6 Vue verticale de la partie est du sondage 1. Noter la dalle de béton ainsi que l'amorce de l'escalier plongeant vers le sud. A l'ouest la dalle bute contre les restes du mur M1 affleurant à une quarantaine de centimètres sous la surface du sol actuel © Dominique Pouille Inrap

Dans l'angle sud-est du sondage l'emplacement d'un escalier conduisant à un niveau inférieur situé au sud de la tranchée peut-être noté. Cet aménagement dessert probablement une construction d'époque moderne dont les vestiges ont été mis en évidence à l'extrémité nord du sondage 2 et que l'on peut observer sur les documents cadastraux du XIXe siècle (*cf infra*).

A l'extrémité occidentale de ce tronçon un pan de maçonnerie M1/M2 correspondant à un angle de mur surplombe encore cet espace bétonné qui est une cour dont l'emprise peut également être observée sur le cadastre ancien. La solidité à toute épreuve de cette dalle de béton a empêché l'examen des niveaux sous-jacents à cet emplacement.

La seconde partie du sondage a permis de mettre en évidence un sol pavé de grandes dalles de schiste pourpre collées au ciment longeant le prolongement vers l'ouest du mur M2 **fig.7**. Ce dernier, qui est situé exactement à la même altitude que le sol de béton, apparaît sous le même remblai que dans l'autre partie de la tranchée et semble correspondre à un couloir de circulation ou trottoir bordant un espace de terre battue se développant vers le nord. La nature exacte de ce bâti ne peut être identifiée ni à partir des vestiges exhumés, ni à partir des plans anciens, mais la qualité des sols permet de penser qu'il s'agissait de constructions relativement sommaires.



fig.7 Vue verticale de la partie ouest du sondage 1. Noter le pavage de dalles de schiste qui longe les restes du mur M2 affleurant à une quarantaine de centimètres sous la surface du sol actuel. Le niveau de terre battue présent au nord ouest est bien visible ici © Dominique Pouille Inrap

A cet emplacement un sondage profond a pu être entrepris. Ce dernier a atteint la cote d'altitude 30,85m, soit une profondeur de 2,50m par rapport à la surface du sol. En revanche il n'a pas été possible de réaliser des observations précises en raison des impératifs de sécurité. Le fond du sondage limité à la profondeur maximale pouvant être atteinte avec la pelle mécanique a permis d'atteindre un niveau de schiste altéré susceptible de correspondre au toit du socle rocheux ou à un apport anthropique. Il n'est cependant pas possible de trancher entre ces deux hypothèses.

Ce sondage a également permis de mettre en évidence la présence d'importants niveaux de remblais à dominante de terre végétale **fig 8**.

Sous les niveaux de sol mentionnés précédemment deux principaux horizons peuvent être identifiés. En partie inférieure, une couche de terre noire grasse US 1001 est présente sur 0,50m d'épaisseur. Cette dernière a livré un petit lot de mobilier qui permet d'envisager la constitution de ce dépôt au cours du XIV^e siècle (cf §3 Etude du mobilier).

Un épais niveau de remblai plus hétérogène 1002, dépourvu de mobilier, s'intercale entre 1001 et le sol de terre battue déjà évoqué. Au sein de ce dernier les restes d'un radier de fondations M3 en pierres sèches ont pu être identifiés. Ce mur d'orientation générale nord-sud est totalement arasé et n'est conservé qu'à l'état de radier de fondation. Il pourrait s'agir de vestiges d'une construction antérieure aux maçonneries observées mais probablement pas très ancienne. En effet la position stratigraphique de ce dernier, aménagé dans le remblai 1002, conduit à situer son installation au plus tôt vers la fin du Moyen-Age.

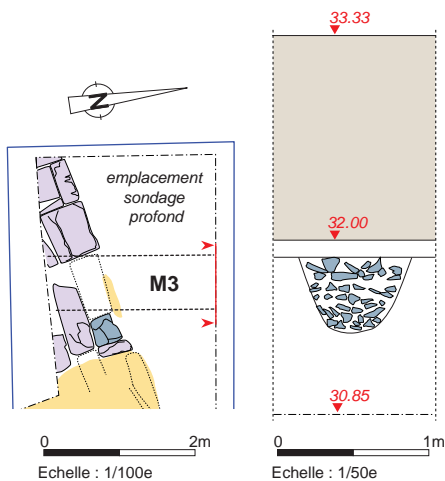


fig.8 Vue et coupe du sondage profond © Dominique Pouille Inrap, Arnaud Desfonds Inrap

Sondage 2

Ce sondage perpendiculaire au précédent a été réalisé en dehors de l'emplacement du projet d'agrandissement proprement dit du bâtiment. Des travaux complémentaires, notamment de réfection des réseaux, étant susceptibles d'être entrepris, ces investigations réalisées en accord avec l'aménageur et le service régional de l'archéologie se justifient totalement.

Ce second sondage se présente sous la forme d'une tranchée de 22m de long sur une largeur moyenne de 3,00 à 4,00m. En raison des problèmes posés par le stockage des terres de déblais, il a été réalisé en trois temps. Les investigations ont débuté par l'extrémité nord. Après réalisation des observations fournies par ce tronçon, celui-ci a été partiellement remblayé afin de permettre la réalisation des investigations dans la partie centrale. De la même manière cette dernière zone a elle aussi été comblée afin de permettre l'ouverture de l'extrémité sud du sondage **fig 9**.

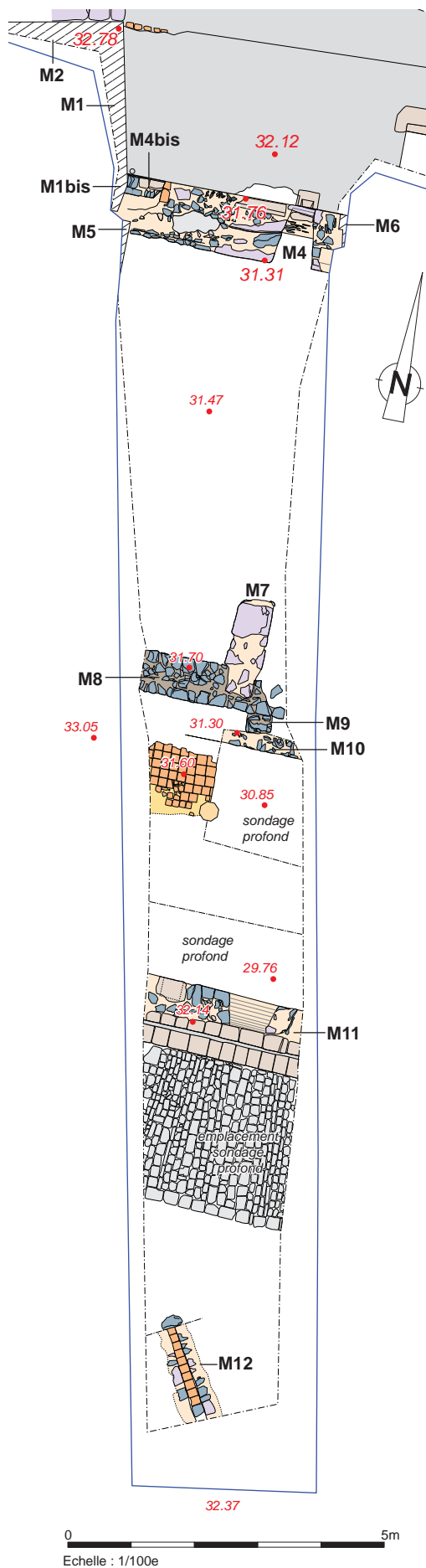


fig.9 Plan du sondage 2
© Arnaud Desfonds, Inrap

Partie nord

A cet emplacement situé au contact avec le sondage 1, plusieurs maçonneries s'articulant entre elles ont pu être mises en évidence. L'élément principal est un solide mur M4-4bis contre lequel s'appuyait au nord la dalle de béton observée dans le sondage 1. Cette maçonnerie large de 0,90m et liée au mortier de chaux, est composée d'un appareillage hétérogène au sein duquel des éléments architecturaux réemployés peuvent être observés. Curieusement seule la partie inférieure de l'ouvrage a une largeur conséquente. En effet un reste de pan de mur correspondant à l'élévation s'articulant avec le sol de béton extérieur situé au nord est conservé dans l'angle nord ouest du sondage. Ce dernier présente en outre deux parties différentes. Une élévation étroite de 0,35 à 0,40m d'épaisseur s'appuie à l'ouest sur une base plus large M1bis évoquant un ébrasement et atteignant une largeur de 0,60m. L'ensemble s'articule avec le tracé de M1 observé dans le sondage 1. Il faut noter également dans la paroi occidentale la présence d'un mur M5 perpendiculaire, uniquement conservé en partie inférieure. Ce dernier s'appuie contre la partie basse de M4 avec laquelle il semble s'articuler. Le détail de cette maçonnerie n'a pu être observé compte-tenu de l'instabilité des remblais de démolition la surplombant fig.10.



fig.10 Vue de l'articulation entre les murs M1bis, 4, 4bis et 5 © Dominique Pouille Inrap

Près de l'angle formé par les murs M1 et M4, un petit conduit d'évacuation de 0,20m de large sur 0,30m de haut, en pente vers le nord au niveau de M4, peut être remarqué fig.11. Celui-ci suggère l'existence d'un dallot ou d'une citerne sous la dalle de béton de la cour. Cette hypothèse est confortée par la présence d'une descente d'eaux pluviales en fonte plus récente qui plonge sous la dalle dans l'angle de M1/M4.



fig.11 Vue du conduit plongant sous la dalle de béton © Dominique Pouille Inrap

Sur le côté est du mur M4, un aménagement évoquant l'emplacement d'un soupirail jouté par un reste de jambage de porte en élévation M6 peut-être remarqué **fig.12**. La présence de ces derniers s'accorde assez bien avec l'existence de l'escalier présent à peu de distance de là dans la tranchée 1. Ceci indique que l'espace se développant au sud de M4 correspond vraisemblablement à une cave **fig.13 et 14**. Les remblais de démolition instables qui la comblent n'ont pas permis de procéder à un examen détaillé de cet espace dont la paroi sud, sans doute moins bien conservée que M4 n'a pu être retrouvée.

En effet les maçonneries retrouvées en partie centrale de la tranchée ne semblent pas pouvoir appartenir au même ensemble. Elles sont en effet de facture différente, de calibre inférieur et de surcroît installées dans des niveaux de remblais de terre brune qui ne peuvent correspondre au comblement de la cave identifiée précédemment.



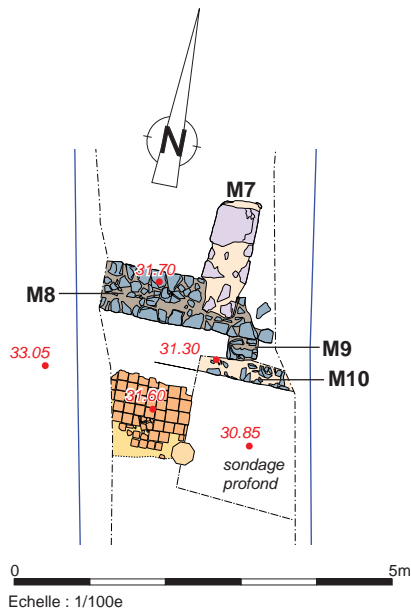
fig.12 Vue de l'ébrasement du soupirail. Noter sur le côté droit les restes d'un jambage de blocs de granite M6 probablement lié à l'existence de l'accès à la cave matérialisé par l'escalier mentionné plus haut © Dominique Pouille Inrap



fig.13 Vue d'ensemble des maçonneries situées à la jonction des sondages 1 et 2 © Dominique Pouille Inrap



fig.14 Vue verticale des maçonneries situées à la jonction des sondages 1 et 2 © Dominique Pouille Inrap



Partie centrale

En partie centrale de la tranchée un groupe de maçonneries totalement déconnecté des autres vestiges mis en évidence dans le sondage 2 doit être mentionné **fig.15**. Cet ensemble est constitué par trois murs de facture assez grossière (M7-10), auxquels s'ajoutent des restes d'aménagements intérieurs. Il s'agit en l'occurrence ici d'un lambeau de sol de tomettes en terre cuite complété par un assemblage de blocs architecturaux réemployés dont la fonction n'a pu être déterminée. Ces vestiges scellés par des terres de remblais hétérogènes à dominante végétale présentent une facture relativement fruste qui permet de les distinguer des autres murs observés sur le site. M6 et M7, qui s'articulent à angle droit, ont été défoncés par des terrassements récents de nature indéterminée. Ils n'ont donc été que partiellement perçus car une vaste poche de matériaux de démolition se substitue à leur tracé sur le côté est et au nord. Un petit massif quadrangulaire M9 semble également s'articuler sur le côté sud avec M8. Enfin un quatrième mur M10 au tracé parallèle à M8 apparaît à une cote d'altitude inférieure, puisque son arase affleure à 1,75m sous la surface du sol actuel. Tous ces aménagements apparaissent à une profondeur supérieure à 1,30m, directement sous des niveaux de remblais instables. Ceci a limité les possibilités d'investigations et a interdit toute fouille manuelle de ces vestiges empêchant une bonne compréhension de leur articulation.



fig.15 Vue des maçonneries présentes en partie centrale de la tranchée 2. En partie supérieure noter l'enchevêtrement de murs M8-10. Au premier plan sur le côté gauche apparaît un lambeau de niveau de tomettes s'articulant avec un bloc d'architecture réemployé. Ces éléments directement installés dans les remblais n'ont pu être mis en relation avec aucune des maçonneries voisines © Dominique Pouille Inrap

Ces aménagements sont installés dans d'épais niveaux de remblais de sédiment à dominante végétale (US 2000 et 2001), révélés par un petit sondage profond entrepris au droit du mur M9. Ceux-ci sont scellés sur le côté ouest par un lambeau de sol de tomettes en terre cuite matérialisant un niveau de circulation dont aucun prolongement n'a été trouvé ailleurs dans la tranchée. Ce reste de sol s'appuie au sud est sur un aménagement constitué par des blocs d'architecture réemployés ancrés dans le remblai sous-jacent. Ce dernier, curieusement situé à l'aplomb d'une poutre contemporaine du mur M11 situé un peu plus au sud (cf *infra*), pourrait correspondre à un support de poteau en bois **fig. 5980, 5984**. Ce sol fonctionnait très probablement avec le mur M10. Toutefois un démontage de l'élévation mené jusqu'à un niveau situé 0,20m plus bas que la surface de tomettes a gommé toute preuve de fonctionnement simultané.



fig.16 Vue de détail de la partie centrale du sondage 2. Noter que les blocs d'architecture : des fûts octogonaux en calcaire assemblés sans mortier, prennent appui sur une dalle de schiste pourpre posée dans le remblai à 0,50m de profondeur © Dominique Pouille Inrap

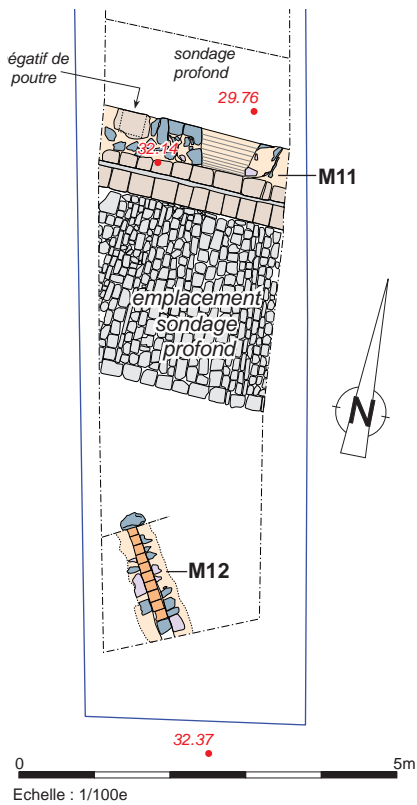


fig.17 Vue d'ensemble verticale de la partie centrale du sondage 2. A gauche, le lambeau de sol de terre cuite s'articulant avec le support en blocs d'architecture réemployés est bien visible © Dominique Pouille Inrap

Pour des raisons de sécurité le sondage profond mentionné plus haut a du être stoppé à la cote 30,85m, soit une profondeur de 2,20m par rapport à la surface du sol. Ceci n'a pas permis de mettre en évidence l'horizon sur lequel s'appuie le remblai 2001 ou le mur M10.

Par ailleurs pour les mêmes raisons de sécurité que celles invoquées plus haut il n'a pas été possible d'analyser finement ces vestiges et ces niveaux au stade du diagnostic.

Il convient toutefois de mentionner la présence de quelques éléments mobiliers dans ces sédiments (cf § 3 Etude mobilier). Les deux lots recueillis renvoient à la période médiévale, sans que leur position stratigraphique soit en corrélation avec la datation qu'ils fournissent. En effet le lot le plus récent qui renvoie au plus tôt au XVe siècle (US 2001), se situe en partie inférieure de la stratigraphie. Ceci conforte l'hypothèse qu'il s'agit bien de remblais en position secondaire utilisés pour combler une vaste excavation ou une cave. Les contraintes liées à l'emprise relativement limitée de ce diagnostic et au respect des conditions de sécurité n'ont pas permis d'apporter davantage d'informations au sujet de ce creusement. L'hypothèse d'une carrière d'extraction de schiste à flanc de coteau, réutilisée ensuite comme cave pour les constructions édifiées à cet emplacement peut toutefois être avancée.



Partie sud

Dans la partie sud les vestiges mis, évidence se limitent à des installations relativement récentes. Un mur M11 constitué par une solide maçonnerie de 0,70m de large liée au mortier de chaux jaunâtre traverse le sondage de part en part. Sur le côté nord se développait une profonde cave dont la limite vers le nord n'a pu être retrouvée. L'existence de cette dernière est uniquement attestée par la présence d'un ébrasement de soupirail observable au niveau du mur **fig.18 et 19**. Sur le côté ouest le négatif d'un encastrement de poutre permet de restituer l'altitude à laquelle se situait le plancher de la construction. Sur le côté est, en limite d'emprise de la tranchée le bord d'un négatif similaire a pu être identifié et révèle un écartement de 2,00m entre les pièces de bois.

Un sondage profond destiné à tenter de retrouver le niveau du fond de cave a été tenté. Ce dernier mené jusqu'à la cote 29,76m/NGF, c'est-à-dire une profondeur de 3,20m par rapport à la surface du sol actuel, n'a permis de mettre en évidence aucun sol. Sur toute cette hauteur un remblai hétérogène à dominante végétale, mais comportant également des matériaux de construction pierraille et gravats de mortier, était présent. Curieusement sa nature diffère des remblais observés à moins de 2,00m de là au nord en partie centrale de la tranchée. Cette anomalie ne peut s'expliquer que par l'existence d'un projet de reconstruction du bâti non mené à terme. La cave liée à la construction du mur M11 n'ayant pas été achevée, la tranchée de construction de ce dernier aurait alors été remblayée, ce qui expliquerait d'une part l'absence de sol de cave au fond du sondage profond mais également la différence de remblais évoquée précédemment et enfin la différence de mise en œuvre observable entre les murs M11 et M8-10, d'ailleurs sans doute plus anciens que leur homologue méridional.



fig.18 Vue d'ensemble de la face nord du mur M11 où le négatif de poutre supportant le plancher et l'ébrasement de soupirail sont bien visibles. Le dessus de la poutre correspond au niveau du sol extérieur observable sur la face méridionale du mur © Dominique Pouille Inrap



fig.19 Vue verticale du mur M11 © Dominique Pouille Inrap

Le long de la face sud du mur un niveau de ruelle soigneusement pavée borde le mur M11 qui est lui-même longé par une bordure de gros blocs de granit de bonne facture **fig.20**. Aucune construction n'a été observée de ce côté où un caniveau M12 situé à 1,50m au sud de cette chaussée complète les aménagements observés **fig.21**.

L'ensemble scelle un niveau de remblai de terre végétale présent sur au moins 2,00m d'épaisseur. Le mobilier céramique qu'il recèle (faïences industrielles et vaisselle de type « cul-noir » non conservée) indique une datation postérieure au milieu du XIXe siècle. A cet emplacement les investigations n'ont pu être menées à une profondeur supérieure.



fig.20 Vue du mur M11 bordé par le niveau de ruelle pavée matérialisant l'extérieur de la construction © Dominique Pouille Inrap



fig.21 Vue du caniveau M12. Ce dernier est directement lié à un reste de dalle bétonnée à son extrémité occidentale, ce qui ne laisse aucun doute quant à une datation relativement récente © Dominique Pouille Inrap

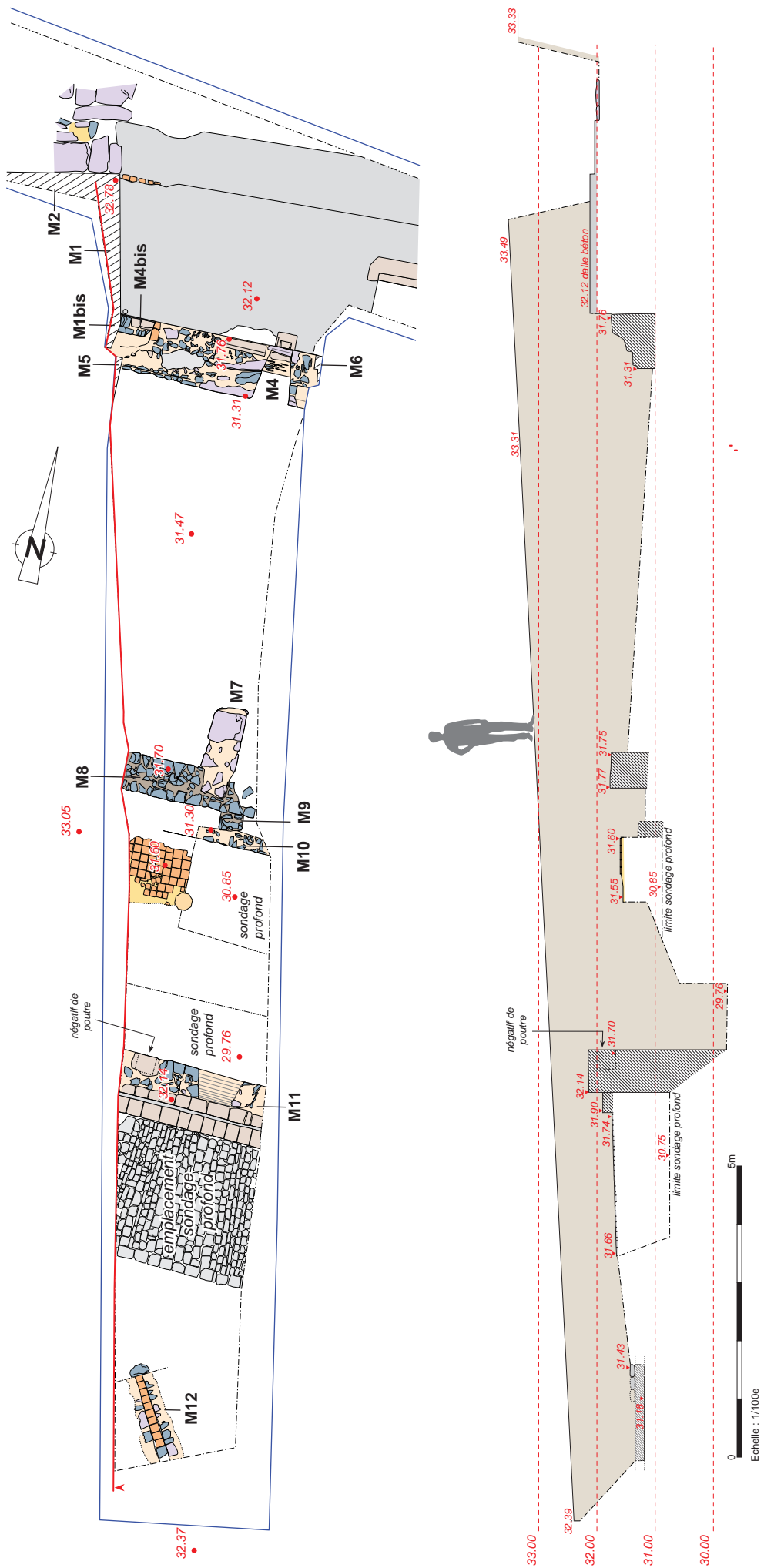


fig.22 plan et profil du sondage 2 © Arnaud Desfonds, Inrap

Conclusion

Les vestiges mis au jour lors de la réalisation de ce diagnostic renvoient tous à l'époque moderne ou au plus tôt à l'extrême fin du Moyen-Age. Aucun vestige ou stratigraphie remontant à l'époque antique n'a été perçu aux altitudes ayant pu être atteintes. Ceci n'interdit pas pour autant la présence de vestiges pouvant être conservés à des niveaux inférieurs.

Certains de ces aménagements correspondent à l'évidence au bâti qui a été rasé pour la construction des bâtiments actuels de la CCAS, d'autres, notamment en partie centrale, paraissent appartenir à des constructions un peu plus anciennes qui n'ont pu être datées précisément. Les données recueillies sont malheureusement tronquées ou partielles car l'examen minutieux des niveaux de remblais et des maçonneries n'a que rarement été possible en raison de la profondeur importante des tranchées et des forts risques d'éboulements encourus. La puissance des remblais présents dans cette parcelle est en grande partie liée à l'existence de caves remblayées mais peut-être également d'excavations plus anciennes. L'hypothèse de carrières d'extraction de schiste à flanc de coteau ne peut être écartée, ce qui signifierait une totale disparition de tout vestige antérieur à leur emplacement. Le profil nord sud de la tranchée 2 permet de bien synthétiser les données recueillies et met en évidence ces secteurs remblayés **fig. 22**.

Enfin il convient de souligner la présence de la ruelle pavée bordant le mur M11 au sud. Certes, les niveaux de remblais récents sous-jacents montrent qu'il s'agit d'un aménagement très tardif. Toutefois la présence de cet axe de circulation en intérieur d'îlot est assez remarquable, d'autant que ce dernier semble coïncider avec des limites de bâti observables un peu plus loin à l'est **fig.23**.

Dès lors on peut se demander si cette limite, dont l'orientation est assez proche de celle de la face sud du tracé du *castrum*, ne correspond pas à la fossilisation d'un axe de circulation beaucoup plus ancien mais dont les niveaux n'ont pas été retrouvés.

Bibliographie

Decombe 1879 : DECOMBE (L.). - "La patère de Rennes", *Bulletins et mémoires de la Société Archéologique d'Ille et Vilaine*, 1879, p. 113-170.

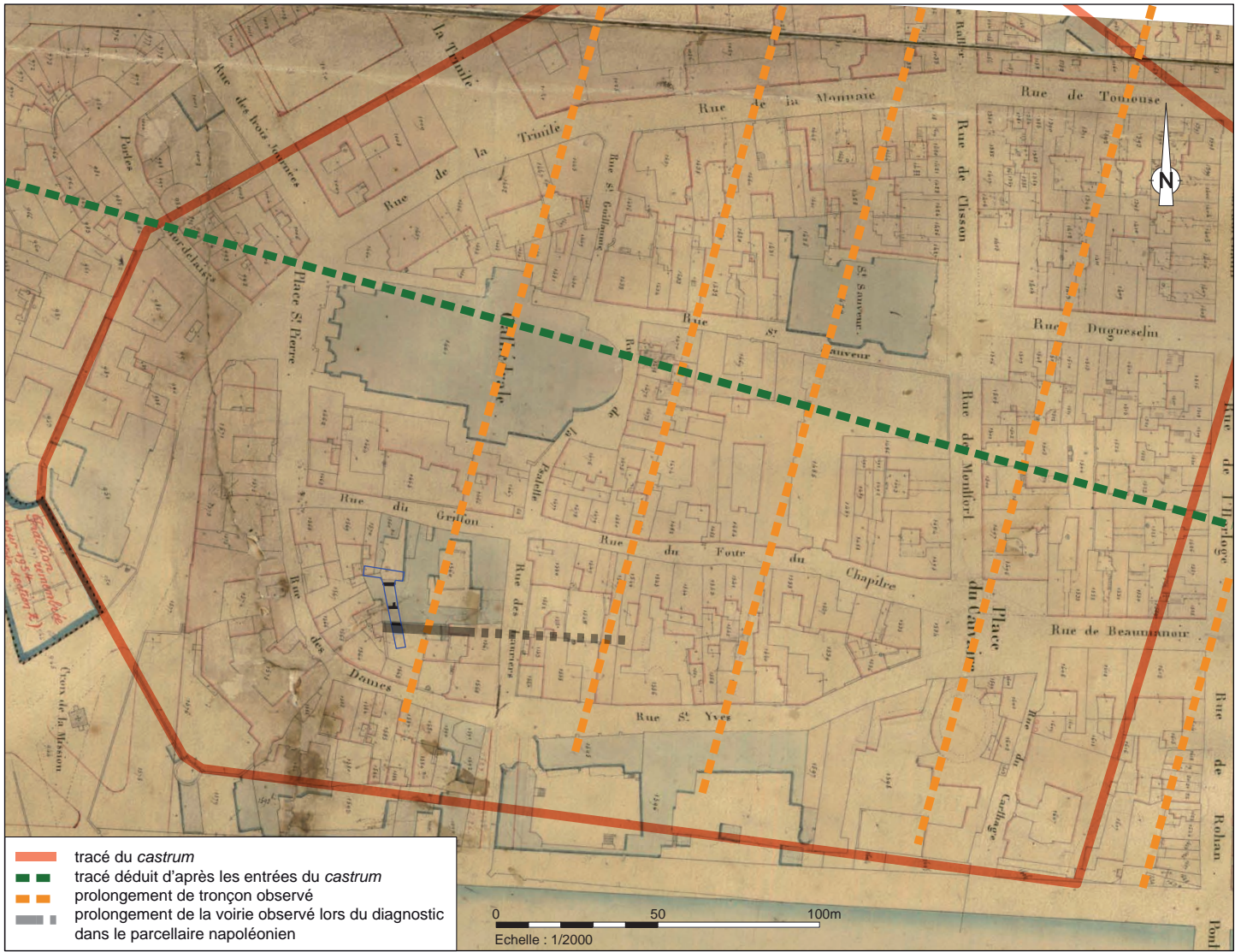


fig.23 Mise en évidence du prolongement de l'axe de la ruelle coïncidant avec des limites de bâti ancien situées à l'est de la Rue des Lauriers (cadastre 1842)
 © Arnaud Desfonds, Inrap

3 Etude du mobilier

Françoise Labaune-Jean

3.1. Méthodes de travail

L'intervention menée 5 rue du Griffon à Rennes (35) en 2015 a livré du mobilier dans 3 contextes.

Ce dernier se compose de :

- 144 tessons de récipients en céramiques
- 2 fragments d'objets en alliage cuivreux

Tous ces éléments font l'objet d'une étude organisée par tranchée de découverte.

3.2. Catalogue par contexte de découverte

Us 1001 sd profond (fig. 24)

Lot de 118 tessons en céramique comprenant :

97 tessons à pâte fine de teinte gris-beige assez bien cuite à mettre en relation avec les productions des ateliers de Chartres de Bretagne. Parmi eux, un bord de pot 2-6 avec bec verseur pincé, 3 bords de pots à bord en bandeau haut à extrémité en bourrelet (pot 2-15) et trois bords de pichet à lèvres en bandeau rainuré (ex pot 9a).

12 tessons de même provenance, sans revêtement mais avec une pâte riche en inclusions de quartz lui donnant un aspect granuleux.

7 tessons à glaçure appartenant à un bord de pichet à décor imprimé et incisé (ex type 9a), la panse à décor en chevron d'un second et le fond d'une lèchefrite.

1 tesson résiduel du haut Moyen Âge correspondant à un bord de pot à lèvres en collerette oblique courte.

S'y ajoutent une tige à extrémité bouletée en alliage cuivreux ainsi qu'un tube creux réalisé dans le même matériau et correspondant à un morceau de robinet de tonneau.

XIIIe s. - début XIVe s.

Us 2000 (fig. 25)

Lot de 6 tessons de céramique :

3 tessons de panse à pâte gris-beige à rattacher aux ateliers de Chartres de Bretagne.

1 tesson de panse à décor de bandes décorées à la molette rapportées en croisillons sur l'extérieur de la panse également recouverte de glaçure vert sombre.

2 tessons sans revêtement à pâte granuleuse (1 bord de pot 2-6).

Xe-XIIe siècles

Us 2001

Lot de 20 tessons en céramique :

11 tessons à pâte fine claire correspondant aux productions sans revêtement de Chartres de Bretagne (période médiévale).

5 tessons à glaçure verte parmi lesquels un fragment de panse de pichet à surface cannelée et deux fragments de panse d'un récipient à parois épaisses recouverte de glaçure sur les deux faces et d'un décor de cordon digité (12^e - 13^e s.).

1 bord de pichet à lèvres rentrant en céramique à pâte rose caractéristique des productions (13^e-14^e s.).

2 bords d'un plat à lèvres en méplat horizontal concave à pâte bicolore bien cuite correspondant aux productions chartraines à partir du 15^e s.

1 tesson d'épaule de pot à beurre en grès de Normandie (pot 1-1 probable). mobilier hétérogène



fig.24 Vue des principaux bords de récipients présents dans ce contexte © Françoise Labaune-Jean, Inrap.



fig.25 Vue des principaux bords de récipients présents dans ce contexte © Françoise Labaune-Jean, Inrap.

3.3. Informations du mobilier

Cette petite intervention est intéressante au point de vue du mobilier car elle livre un nouvel ensemble de formes en usage au cours de la période médiévale, jusqu'à maintenant encore assez peu documentée sur la ville. On y voit que les productions en provenance des ateliers de Chartres de Bretagne y sont majoritaires mais que malgré la petite quantité de céramiques recueillies, les importations sont présentes notamment sous la forme d'un pichet en provenance de la Sarthe (Ligron). On rapprochera ces lots de mobilier de ceux mis au jour dans le secteur voisin des Portes Mordelaises.

3.4. Archivage du mobilier

La totalité du mobilier est conditionnée par matériaux, par tranchée et par structure dans une cagette normalisée :

Caisse 1 : mobilier céramique historique (caisse Allibert réf. 21010). Us 1001, 2000 et 2001.

III - Inventaire

Tableau d'inventaire général du mobilier

U.S.	Sd.	HMA	méd.	mod.	indét.	total	datation proposée	N° cagette	code SRA	état	conditionnement	traitement
1001	profond	1	116		1	118	XIIIe-XIVe s.	1	6Aa	fragmentaire	1 sac	aucun
2000			6			6	Xe-XIIe s.	1	6Aa	fragmentaire	1 sac	aucun
2001			17	3		20	hétérogène	1	6Aa	fragmentaire	1 sac	aucun

Chronologie

bas Moyen Age,
Temps modernes

Sujets et thèmes

Bâtiment,
Voirie,
Maison.

Le dépôt d'un projet d'agrandissement des locaux de la CCAS de la ville de Rennes, situé au n° 5 de la rue du Griffon est à l'origine d'une prescription de diagnostic archéologique émise par le service régional de l'archéologie. Celle-ci est motivée par l'emplacement du site, en plein cœur du castrum, dans un secteur très peu documenté de la ville antique et médiévale.

Deux tranchées sondages perpendiculaires ont pu être entreprises. Celles-ci ont été disposées de manière à optimiser la perception du sous-sol malgré la petite taille de la parcelle et sa configuration peu favorable.

L'opération n'a pas permis de mettre en évidence la présence de vestiges antiques à cet emplacement, toutefois en raison de l'épaisseur très importante des remblais rencontrés, en aucun point le substrat rocheux n'a été atteint de manière certaine, ce qui ne permet donc pas d'exclure l'existence de vestiges anciens profondément enfouis.

Les sondages entrepris ont surtout révélé la présence de maçonneries remontant à l'époque moderne ou au plus tôt à la fin du moyen-Âge. Ces installations, dont certaines correspondent à l'évidence à des bâtiments dotés de caves, présentent plusieurs états dont les plus récents remontent au XXe siècle. La petite taille de la parcelle ainsi que sa configuration et surtout l'épaisseur importante des remblais n'ont pas permis une étude détaillée de ce bâti et n'apportent finalement que des informations assez peu précises quant à sa nature et à son évolution.